

## **CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**

**Saint-Alphonse-Rodriguez, le 17 novembre 2021.** – C'est le 26 octobre dernier qu'avait lieu la toute première rencontre du comité de travail sur la navigation de plaisance. Ce comité est principalement formé de citoyens des lacs Cloutier, des Français, Long, Pierre, Rouge et Vert et du Regroupement des Associations de lacs de Saint-Alphonse-Rodriguez (RALSAR) ainsi que de monsieur Charles-André Pagé, conseiller municipal du district 3 et de madame Francine Craig, conseillère municipale du district 5 sous la responsabilité de madame Isabelle Perreault, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Les objectifs de ce comité de travail sont d'établir un dialogue entre les différentes parties afin de mettre en place des actions concrètes, et ce, à l'intérieur du cadre législatif complexe qui encadre la navigation de plaisance, d'adresser les enjeux de mixité des usages et de protection des plans d'eau et parvenir à une compréhension mutuelle quant à l'importance du bien-vivre ensemble autour des lacs.

« Je suis très satisfaite de la collaboration qui s'installe entre les associations de lacs, les citoyens et la Municipalité dans ce dossier. Nous sommes attentifs aux besoins et demandes des citoyens, nous sommes proactifs et nous désirons informer et sensibiliser l'ensemble de la population sur l'importance de la cohabitation sur les plans d'eau et de la protection de notre richesse collective. Pour que le message de cohésion des différents usages et de protection de nos lacs soit fort et clair, la Municipalité aura besoin d'aide, elle ne peut y arriver seule. Les citoyens de chaque lac doivent s'impliquer et porter le message avec nous. C'est ça qui est en train de prendre forme! » mentionne Mme Perreault, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Des outils seront mis en place afin de faciliter l'harmonisation des usages tels qu'un code de navigation, une carte des plans d'eau, etc. La Municipalité et les représentants des lacs s'engagent également à établir un plan de communication efficace afin d'informer et sensibiliser la population. Une révision du règlement concernant l'émission des vignettes est envisagée afin que celui-ci soit cohérent avec les actions de ce comité de travail et donc des volontés des citoyens concernés. Finalement, une consultation publique sera ouverte à tous les citoyens à la suite des conclusions du comité de travail.

-30-